

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 45 (1972)
Heft: 3

Artikel: Vingt ans d'entraide dans l'économie du bois
Autor: Alder, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vingt ans d'entraide dans l'économie du bois

par G. Alder, secrétaire central
de l'Association suisse de l'industrie du bois

59

Les partenaires du marché des bois furent incontestablement bien inspirés lorsque, voici vingt ans, ils décidèrent de créer une œuvre de solidarité et d'autodéfense, qui lie vendeurs et acheteurs, c'est-à-dire propriétaires de forêts et scieries. C'est ainsi qu'il fut décidé de prélever à la vente de chaque mètre cube de grumes une contribution payable à égalité par le vendeur et par l'acheteur, et d'utiliser les sommes ainsi récoltées pour financer des œuvres et des travaux intéressant l'ensemble de la branche.

Le système choisi est simple et rationnel, équitable et productif. Sur chaque mètre cube de bois en grumes qui fait l'objet d'une vente, le propriétaire de forêt verse une contribution de 30 ct. et l'acheteur (scierie ou marchand) en fait autant. Cette modeste contribution représente à l'heure actuelle 2,5 ‰ de la valeur du bois en forêt. Le succès de l'opération réside dans le fait que la taxe est prélevée à la source sur la totalité du bois mis en vente. Chaque propriétaire de forêt et chaque acheteur devrait en principe fournir sa participation.

Au demeurant, les organisations responsables du fonds ont la possibilité de prélever par cette même voie un supplément demandé à leurs membres. C'est ainsi que l'Association suisse d'économie forestière réunit les sommes qui lui permettent d'encourager l'utilisation des assortiments ligneux de moindre valeur.

Les marchands et les importateurs de bois se sont eux aussi ralliés au fonds. Pour toute livraison de bois venant de l'étranger, qu'il s'agisse de bois rond ou de bois scié, ils versent une taxe de 1,5 ‰ de la valeur marchande. Le produit des taxes d'importation est utilisé totalement au développement de l'utilisation du bois.

La gestion du fonds coûte peu. Ceux qui versent les contributions se chargent eux-mêmes de l'encaissement. Ainsi, dans les forêts publiques, le propriétaire ajoute la taxe de l'acheteur sur sa facture et verse lui-même la double taxe à la caisse régionale. Dans les forêts privées, l'acheteur retient lors du paiement la taxe du vendeur et paie la double taxe à la caisse régionale. Le travail des caisses régionales et de la caisse centrale est fait en grande partie bénévolement ou par les secrétariats des associations. Ainsi les contributions encaissées peuvent être attribuées en quasi-totalité aux œuvres auxquelles elles sont destinées.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de 10 millions de francs qui a été rassemblée. La participation est presque complète dans les forêts publiques. Dans les

cantons de Zurich, Lucerne, Obwald, Glaris, Bâle, Schaffhouse, Thurgovie et Neuchâtel, elle est pratiquement totale. Dans ceux de Berne, Schwytz, Zoug, Fribourg, Soleure et Argovie, il s'en faut de peu. Ailleurs des améliorations sont encore possibles, notamment dans les forêts privées et sur les bois importés. Les associations professionnelles sont fermement décidées à remplir les lacunes qui subsistent encore.

Sur la base actuelle, le rendement annuel net du Fonds du bois s'élève à 800 000 fr. en chiffre rond. Une Commission de gestion, présidée par une personne neutre: l'inspecteur général des forêts, répartit les disponibilités sur la base des propositions qui lui sont faites par les associations membres.

La moitié des revenus nets est attribuée bon an, mal an, au développement de l'utilisation du bois. C'est l'Union suisse en faveur du bois LIGNUM qui en est le principal bénéficiaire. Les subsides sont affectés au développement des recherches, à l'information technique et à la propagande générale en faveur de l'utilisation rationnelle et moderne des matériaux ligneux dans la construction. Dans son propre secteur, la sylviculture dispose en moyenne de 250 000 francs par an. Elle utilise ce crédit pour la formation professionnelle des ouvriers, bûcherons et gardes forestiers, ainsi que pour le développement de l'utilisation des bois d'industrie et de feu. Il faut signaler aussi le Conseil d'exploitation, la mercuriale qui rend service aux deux partenaires et même au consommateur, ainsi que l'information générale sur les bienfaits de la forêt, dont les fonctions de production, de protection et d'agrément s'exercent au profit de l'intérêt général.

Le groupe de l'industrie dispose bon an, mal an, d'une somme de 150 000 fr. Il s'en sert pour la formation et le développement professionnels de la main-d'œuvre, des cadres et des chefs d'exploitation. Le fonds subventionne des recherches sur l'économie d'entreprise dans les scieries, ainsi que l'organisation d'un Conseil d'exploitation. L'Association suisse de l'industrie du bois attache aussi la plus grande importance à la recherche appliquée et à la propagande en faveur de l'utilisation moderne des sciages dans la construction et l'industrie.

Servant à développer la technique d'exploitation et d'usage du bois, à susciter les recherches et à étendre les possibilités d'application du matériau ligneux, le Fonds du bois constitue sans conteste un excellent placement pour l'ensemble de la branche.

Lig.